

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

Arrondissement d'Auxerre

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

*Mairie.butteaux@gmail.com*

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal  
du 18 Septembre 2024**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Brigitte Mounier ayant donné  
procuration à Gilbert Villain

### **VENTE DU PRESBYTÈRE.**

Mme Elizabeth Fournier, à qui nous avons confié la vente du Presbytère a fait visiter notre bien le 9 Septembre 2024.

Ce prospect a montré son intérêt pour cette maison et a signé une offre d'achat le 12 Septembre.

Celle-ci s'élève à 95 000 € représentant un net vendeur de 88 500 €.

Il indique vouloir payer cet achat comptant sans avoir recours à un prêt bancaire. Cette offre précise qu'il a connaissance de l'obligation de refaire un assainissement aux normes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Cette proposition est votée à la majorité avec 6 voix pour, une voix contre et 2 Absentions.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CIRCULATION DOUCE ENTRE LA RUE DE LA CURE ET LA RUE SAINT ROCH.**

Lors du dernier Conseil, avait été évoqué le souhait de faire réaliser par le Foyer Rural, qui en prendrait le coût à sa charge, un cheminement piétonnier entre la rue de la cure et la salle communale.

Le Conseil avait déjà convenu d'intégrer ce projet dans ses dépenses afin de pouvoir récupérer le montant de la TVA. Comme pour chaque opération de ce type, le Foyer nous remboursant la partie hors taxe de la facture.

Michel Fourrey propose de demander une subvention au Conseil Départemental car ce projet pourrait être éligible dans leur règlement d'intervention et allègerait d'autant le reste à charge pour le Foyer.

Il demande donc l'autorisation de présenter ce dossier au Conseil Départemental. Cette proposition est votée à l'unanimité.

### **RÉGIE COMMUNALE**

Nous avons une régie nous permettant d'encaisser les chèques déposés (location salle des fêtes, dons etc.).

Précédemment rattachés à la trésorerie de Saint Florentin, nous avons été transférés vers celle de Joigny.

Une mise à jour de nos documents administratifs nous est demandée et le Maire demande l'autorisation de les signer. Cette proposition est également votée à l'unanimité.

### **TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE**

La loi NOTRe dans le cadre de l'article L5211-17 impose aux communautés de communes d'intégrer dans leurs compétences celle de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour la commune de Butteaux, depuis sa création, le 21 Novembre 1960, la gestion de l'eau potable est assurée par un syndicat comprenant les communes de Butteaux, Carisey, Percey, Soumaintrain et Villiers Vineux.

Par délibération du 27 Juin 2024, la Communauté de Commune Serein et Armance à laquelle nous appartenons a inscrit ces nouvelles compétences dans ses statuts et les exercera à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Ce nouveau changement de statuts de la CCSA doit être approuvé par ses communes membres et ce avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2024.

Le Conseil refuse cette proposition par six voix contre trois.

Cette compétence rendue obligatoire par la loi sera, de droit, transmise à la communauté de commune au plus tard le 1 Janvier 2026.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX REALISES :

**\*Travaux voirie :** Les travaux d'arasement des fossés, action votée au budget, ont bien été réalisés au cours de l'été, de même que la réfection des bordures de trottoirs à l'angle de la rue du Vieux Chêne et de la rue de L'Isle.

**\*Travaux voirie avec la Communauté de Commune :** L'enrobé de la rue des bruyères et le bicouche de son prolongement vers l'Aube ainsi que l'arasement et le profilage du fossé ont été exécutés.

**\*Gouttières:** le changement des gouttières sur le logement et la partie communale de la « cour Mourlon » décidé au budget, a également été effectué.

**\*Ecoles :** Le chauffe-eau de l'école de La-Chaussée est a été réparé, et l'achat d'un aspirateur effectué.

**\*Ramassage des branches :** Suite à la tempête du 31 Juillet, un arbre du terrain de la salle communale ainsi que de nombreuses branches sont tombées sur le domaine public. Le Maire indique avoir pris la décision de demander l'évacuation de ces déchets par l'entreprise Sequoia Abattage qui avait coupé le cyprès derrière la mairie. La facture s'est montée à 1 320 € TTC.

**Michel Fourrey tient à remercier ici tous les habitants qui sont sortis spontanément de leur domicile pour aider à dégager les routes ou aider les particuliers dans le besoin suite à cette tornade.**

### TRAVAUX DEMANDES

**\*Devis ouverture dans l'abribus cour Mourlon :** Nous avons reçu un devis de l'entreprise Beltramelli à hauteur de 1 999.48 € HT pour ce travail. Le Conseil Municipal indique ne pas vouloir dépenser cette somme pour ce projet.

**\*Grilles avaloirs :** 2 grilles avaloirs sont effondrées à La Chaussée. Une entreprise sera contactée pour les receler. Il est aussi demandé de créer deux grilles avaloir « rue du soleil Levant », et de refixer certains regards à La-Chaussée.

**\*Panneaux entrées de villages :** Il est demandé de déplacer certains panneaux d'entrée et fin de village afin d'améliorer la circulation des engins.

**\*Entretien réseaux :** Il est demandé de déboucher les regards vers l'entreprise « GARAGE LEMONNIER », et de contacter tous les propriétaires aux abords du rû pour l'entretien des abords, notamment des arbres tombés.

**\*Cimetière :** Mr Thierry FOURNIER demande la création d'une allée en concassée dans le premier quartier à gauche du cimetière, permettant aux personnes d'accéder à leurs concessions « au sec ».  
Des devis seront demandés.

**\*Ecole :** Mme La Directrice demande à ce que soit sécurisé et remis en état les planches du « kiosque » en bois à l'école de Butteaux et demande à fixer des étagères pour les chaussures.

**\*Marquage au sol:** Le Marquage au sol est en cours, ça ne devrait pas tarder à être effectué sur notre commune, Mr Aurélien CANET demande que l'entreprise prévienne avant de venir sur les lieux afin de les accompagner dans leurs tâches.

## **DIVERS :**

### **\*France Ruralités Revitalisation :**

Notre commune est zonée "France Ruralités Revitalisation" (FRR) depuis le 1er juillet 2024. Ce dispositif remplace les anciennes ZRR (zones de revitalisation rurale)

A ce titre, les entreprises s'implantant sur notre territoire peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales concernant :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes (THRS).
- La cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il nous est rappelé que ces exonérations sont librement consenties par les communes et leurs groupements. Aussi, aucune compensation des pertes de recettes fiscales liées aux exonérations votées n'est prévue. Par ailleurs, les professions libérales, notamment médicales et paramédicales, restent éligibles aux exonérations listées plus haut. Pour être applicables, au 1er janvier 2025, aux entreprises créées dès le 1er juillet 2024, nous devons délibérer avant le 1er octobre 2024.

Le Conseil ne souhaite pas exonérer de ces taxes les entreprises concernées.

**\*Réunion avec le Préfet :** Suite aux intempéries, une réunion, à l'initiative du Préfet, a eu lieu à la Mairie suivie d'une visite sur le terrain en présence du Maire et des Adjointes. Celui-ci est intervenu auprès du conseil Départemental pour accélérer l'entretien des fossés.

**\*Dégâts tempête :** la tempête du 31 Juillet a occasionné des préjudices et une déclaration à notre assurance a été produite.

Elle concerne :

- L'évacuation des arbres et branches du domaine public.
- Des tuiles déplacées sur la remise de la cour Mourlon, sur la toiture de l'église avec des coulures de tanin sur les plâtres à l'intérieur de l'édifice,
- Les désordres subis sur le clocheton du logement de La Chaussée, des tuiles cassées ainsi que le bris d'un vasistas.
- La remise en état des clôtures et d'un portillon endommagés par la chute de branches.
- Deux cabanes de jeux de l'école maternelle de La Chaussée ont été cassées.

Le Maire indique avoir reçu l'expert de notre assurance le 16 septembre et signale devoir lui fournir des devis pour tous ces dommages.

**\*Résiliation Contrats Photocopieurs :** Les contrats de location des deux photocopieurs de la commune arrivent à échéance. Le Conseil Municipal décide de les résilier et de faire un appel d'offre comparatif.

**\*Chenilles processionnaires :** Il est demandé aux propriétaires de faire le nécessaires pour l'élimination de ces nuisibles. L'achat de nids a mésanges (prédateurs naturels) est évoqué.

**\*Chats errants :** Il est constaté la divagation de nombreux chats errants sur la commune. Il est demandée à la population de ne pas nourrir ces félidés car cette action les attire et développe leur population. **Le fait de les nourrir vous rend responsable de vous en occuper pour l'avenir.**

**\*Convention avec le Foyer Rural :** Mr Gérard ROUSSEL demande à voir les conventions existantes entre le Foyer Rural et la Commune afin d'éclaircir d'éventuelles zones d'ombres et de mettre tous les accords par écrits.

**\*Grange communale :** Le rendez-vous pris fin juillet pour trier et ranger la grange communale n'a pas été maintenu pour cause de tempête. Une nouvelle date a été choisie, à savoir le 26 Octobre à 9h du matin, Les Membres du Foyer Rural sont aussi conviés.

### **VACANCE DU LOGEMENT DE LA CHAUSSEE :**

**Nous avons reçu une lettre de résiliation de contrat de location de la part de notre locataire. Son départ est fixé au 1<sup>er</sup> Novembre. Toute personne intéressée doit faire acte de candidature par un courrier ou un mail à l'adresse de la Mairie. (mairie.butteaux@gmail.com)**